



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**

SPECTACLE VIVANT ET CRISE SANITAIRE

(RES) SUSCITER LA CURIOSITÉ DU PUBLIC



**INTERVIEW
FRÉDÉRIQUE BALBINOT
P 5 À 7**

Photos DR

1,75€



**INITIATIVE
SAN LISEI,
QUAND LES PLANTES
DE MONTAGNE
DEVIENNENT COSMÉTIQUES P18**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
VIE PRATIQUE P208
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P8**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

À QUELLE SITUATION S'ADAPTE LE MIEUX LA PHRASE

"ON DEVRAIT LE FAIRE PAR HUMANITÉ, MAIS ÇA RENVOIE UN MAUVAIS SIGNAL POLITIQUE"



ATTENTION:
IL YA UN PIÈGE !



SPECTACLE VIVANT ET CRISE SANITAIRE

COMMENT (RES) SUSCITER

LA CURIOSITÉ DU PUBLIC?

INTERVIEW FRÉDÉRIQUE BALBINOT P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ÉCONOMIE **SAN LISEI, COSMÉTIQUES AUX PLANTES DE LA MONTAGNE**VIE PRATIQUE **ALIMENTATION**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Stumacheghju

H è statu u titulu maestru di l'attualità, a simana passata. Dopu à un viaghju in u Mediterraniu di più di vinti ghjorni, l'Ocean Viking, u battellu di l'ONG SOS Méditerranée chì trasportava 234 migranti, hà trovu un portu par accoglia-lu, in Francia, quillu di Tulò. Prima di pudè piantassi infini in u Var, u bastimentu, chì hà pigliatu in carica omi, donni è zitelli in grandissima difficoltà à u largu di a Libia, hà sulcatu dunqua durante un tempu assai longu u mari cù tutta sta ghjenti in situazioni di saluta assai precaria. Senza surpresa, u novu guvernu talianu di Giorgia Meloni hà sarratu i porti di u so paesi. Di pettu à una situazione critica, u presidenti di l'Esecutivu di Corsica, Gilles Simeoni, com'ellu l'avia fatta quattu anni fà cù l'Aquarius, hà prupostu d'accoglia di manera temporaria l'Ocean Viking è i so passaghjeri. Mentri chì u battellu s'avvicinava di più in più da i costi corsi, quattu parsoni chì erani nantu sò stati pigliati in carica, cù u cuncorsu di l'armata di l'aria, è purtati in elicotteru in urghjenza à l'uspidali di Bastia, prima d'essa trasferiti cù i 230 altri passaghjeri in Tulò. Da un'antra banda, ciò chì s'hè rimarcatu hè chì a pruposta d'aiutu di u patronu di a Cullettività di Corsica ùn hè micca piaciuta à tuttu u mondu ind'è noi. Basta à leghja i riazioni nant'à i reti suciali, cù discorsi tinti d'una gnuranza è d'una bistialità maiò à u megliu o di un razzisimu foscù à u peghju. Da favvi a paura. Sò i listessi parsoni chì, par certi, erani pronti à accoglia à porti spalancati i rifughjati d'Ucraina. Ma capiti, sò aurapei è sò bianchi, elli... Parini foli. Hè què a Corsica di u 2022? Cù una parti di un cusì dittu «populu» chì ricusa di curà parsoni in periculu chì ani cunnisciutu pà una parti a guerra è i persecuzioni? Sicura chì a miseria è a precarietà crescini sempri di più nant'à a nostra isula, è dinò par ciò chì certi chjamani «i nostri». Ma ci vularia à pigliassini tandu à quilli chì t'ani u puteri di cambià l'affari è micca à quilli disgraziati chì soca sognani di campà in paci è in armonia ind'è elli, invece di risicà a so vita è quilla di a so famiglia nant'à un zodiac carcu à buzeffu, incù una morti quasgi sicura chì l'aspetta.. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Des applaudissements polis, mesurés, presque circonspects, pour saluer la présentation officielle de la mascotte des Jeux Olympiques de Paris 2024 qui s'est déroulée le 14 novembre 2022. Déclinée en deux versions -olympique et paralympique- la mascotte est un bonnet phrygien, du moins selon ses concepteurs. Un choix qui a du sens, a fait valoir Tony Estanguet, président de Paris 2024 et triple champion olympique de slalom en canoë monoplace. Autant dire que ramer ne lui fait pas peur, ce qui est une bonne chose, car si beaucoup saluent l'initiative d'une version paralympique, la mascotte en elle-même, baptisée Phryge, ne soulève pas vraiment l'enthousiasme, malgré l'argumentaire de rigueur soulignant que le bonnet phrygien c'est tout un symbole, très franco-français qui nous parle de liberté et, nous assure-t-on, fait partie intégrante de notre quotidien. Ce qui tendrait à laisser croire que certains l'ont confondu avec un bonnet péruvien, qui fut longtemps l'accessoire indispensable des manifs hivernales. Pour d'autres, nombreux, la Phryge ressemblerait à s'y méprendre à un clitoris et on s'interroge, ou feint de s'interroger, sur le sens caché de ce choix. Commentaires négatifs et quolibets ont donc fusé sur Twitter. Le nom retenu pour la mascotte ne fait pas non plus l'unanimité, comme le note par exemple le quotidien *Le Parisien*, faisant observer qu'en effet, en matière de franco-français, un tel mot risque de semer la confusion chez tous ceux, participants et public de ces futurs Jeux Olympiques, qui ne sont pas francophones, ce qui, il faut bien l'admettre, fait beaucoup de monde. Pour les Britanniques, par exemple, la Phryge pourrait fort devenir «*fridge*» (réfrigérateur) ou «*fringe*» (frange, marge, marginal). Mais les responsables de ce choix disent l'assumer (ah, ben alors tout va bien) et même être «*confiants*». Ils tablent d'ailleurs, pour les revenus du merchandising (peluches, mugs, etc), sur 127 millions d'euros. Comment ne pas placer toute sa confiance dans le fameux savoir-faire français, cela dit... Sauf que là aussi, justement, il y a comme un hic: la production de la quasi totalité des deux millions de mascottes qui seront commercialisées se fera en Chine. Tout un symbole, en effet ■ **EM**



HUMEUR

Allô Paris? Ici la Corse...

La ligne télégraphique, le téléphone rouge ou encore les câbles sous-marins auraient-ils été sectionnés entre la Corse et le continent ? Entamé au début de l'été, le dialogue «*historique*» entre Paris et «*la plus proche des îles lointaines*», se serait-il volatilisé à la fin de la saison estivale, évaporé dans les flux de vacanciers retraversant la Méditerranée ? En attendant, les discussions sur l'avenir institutionnel de la Corse et les questions d'autonomie n'ont plus vraiment l'air d'être au calendrier. L'image de la concorde, avec des élus insulaires montant à Paris dossiers sous le bras, prêts à discuter avec un Gerald Darmanin sur toutes les questions, «*sans tabou*», mais sans franchir les «*lignes rouges*» semble aujourd'hui bien lointaine. Tout comme celle d'un ministre de l'Intérieur se promenant aux quatre coins de l'île pour prendre la température sur l'avenir de la Corse, rencontrer ses forces vives, ses habitants, découvrir son tissu économique, afin de savoir ce que pourrait bien contenir la boîte de l'autonomie. La saison estivale, vous dis-je. Son soleil de juillet, ses repas où l'on refait le monde, et où, autour de la table, on se promet de revenir une fois par mois. Mais voilà, la lune de miel serait-elle terminée ? Septembre est arrivé et Gerald semble s'être mis aux abonnés absents. Octobre est arrivé et c'est là que le drame est survenu. La question des prisonniers est revenue sur le tapis et les nuages sont venus perturber un dialogue que tous pensaient enfin apaisé. Depuis, c'est un peu silence radio ; à Paris, on attend les conditions d'un «*dialogue serein*», à Ajaccio, c'est plutôt des «*des gestes*». Quand le téléphone va-t-il être rebranché ? De quoi va-t-on désormais parler ? Peut-être une nouvelle réunion technique pour repartir sur de bonnes bases, comme l'art de la diplomatie sait bien y faire, avant de replonger dans le concret ? Historique, c'est comme cela que cette nouvelle phase de discussion entre la Corse et Paris avait été qualifiée. Mais attention à l'éternel recommencement de l'histoire. ■ **Christophe GIUDICELLI**

SPECTACLE VIVANT ET CRISE SANITAIRE

(RES) SUSCITER LA CURIOSITÉ DU PUBLIC



***Après deux années durant lesquelles la crise sanitaire a perturbé le fonctionnement des lieux culturels, lorsqu'elle n'entraînait pas leur fermeture temporaire, comment y ramener les publics, satisfaire des attentes qui ont pu changer et redonner confiance aux artistes ?
Etat des lieux de la culture à Bastia avec Frédérique Balbinot, directrice du théâtre municipal.***

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Il est vrai que la crise a cassé la dynamique et qu'à présent on se dit que presque tout est à refaire. Il faut véritablement repartir sur les actions de médiation là où un grand travail avait été fait, notamment sur l'Alb'Oru.

Quel a été le fil conducteur pour l'élaboration de la programmation?

Le fil conducteur a été le retour au plaisir. Après deux saisons plus qu'en demi-teinte, avec ces obligations de report d'une saison à l'autre. Notre volonté c'était vraiment d'arriver à replacer les spectacles, redonner confiance aux artistes qui ont été très durement touchés pendant cette crise. Et nous nous sommes dit que pour la saison 2023, il fallait partir sur quelque chose d'attractif, avec cette notion de divertissement qui nous avait un peu échappé pendant cette période Covid. Le fil rouge, c'est aussi de se dire que c'est la dernière saison du théâtre de Bastia avant la fermeture, en juin 2023, qui va quand même durer un moment, puisqu'on prévoit une réouverture normalement en janvier 2027, ce qui va faire quand même un gros vide. Donc on s'est dit qu'on allait offrir une saison avec des gros spectacles, de l'humour, tout ce qui fait la particularité du théâtre de Bastia depuis très longtemps. C'est le plus grand plateau de l'île et il permet d'accueillir de gros spectacles. Concernant l'Alb'Oru, qui reçoit surtout de jeunes adultes et des familles, nous continuons dans la direction qui fait la spécificité du lieu, c'est-à-dire la musique actuelle, les spectacles pour la famille, la sélection jeune public avec du cirque, de la magie, du stand-up... Pour ces trois années où le théâtre sera fermé, il faudra, je pense, que l'Alb'Oru absorbe ce manque mais ce lieu gardera ses couleurs de musique actuelle, humour et spectacles pour la famille.

Comment cela va se dérouler ce réaménagement du théâtre municipal?

Une présentation sera très bientôt faite sur les travaux du théâtre. Une chose est sûre, c'est que ce théâtre a besoin de rénovation. Lorsqu'on le pratique et qu'on y travaille tous les jours, on se rend compte que c'est un bâtiment qu'il est important de préserver, parce que c'est le théâtre de Bastia mais c'est aussi le seul théâtre qui existe en Corse. Il nous a permis d'accueillir de très gros spectacles qui ne peuvent être accueillis nulle part ailleurs en Corse. Il a donc déjà une importance régionale car il fait déplacer des publics de la Corse entière pour voir certains spectacles. Je pense également que la volonté de la ville dans le cadre de la candidature Bastia Corsica 2028, c'est de tout miser sur la rénovation de ce théâtre et d'en faire un fleuron. Un nouveau bâtiment mène forcément à de nouveaux usages qu'il reste à imaginer, développer et créer.

Quels sont les objectifs pour la culture à Bastia?

On a développé depuis de nombreuses années ce qu'on appelle «Bastia hors les murs». Cette ville regorge d'endroits, de places: les jardins du Fango, la place Guasco, le Mantinum, la cour du musée... il y a une multitude de lieux qu'on peut investir. Et c'est vrai que l'art dans l'espace public, c'est vraiment quelque chose qui sera développé pendant les travaux du théâtre avec une préfiguration de ce que, peut-être, sera

le nouveau théâtre à sa réouverture avec énormément d'art dans la ville. Hors les murs, c'est-à-dire aussi dans d'autres salles, on y réfléchit et rien n'est arrêté. On pourrait investir l'amphithéâtre de Jeanne d'Arc, l'amphithéâtre du Fango, le théâtre Alibi... Mais aussi la rue Napoléon. C'est une vision qui est apparue avec le festival I Sulleoni, lancé à l'été 2015 et qui était une volonté politique de la municipalité: il y a eu 100 événements dans l'été lors de l'année de l'élection de Gilles Simeoni. Il y avait une volonté de faire revivre Bastia, et il s'y passait quelque chose tous les jours, c'est quelque chose qui est très important pour la ville et ses habitants. Il faut savoir que tous les spectacles proposés par la municipalité sont gratuits.

Quelles sont les difficultés pour réaliser un programme à même de séduire tous les différents publics?

C'est un mélange d'envies de la direction artistique. Je pense qu'il est impossible de contenter tout le monde, c'est comme créer une œuvre d'art, on ne peut pas séduire toutes les niches. La volonté politique de la ville de Bastia c'est cette fameuse phrase: *La culture pour tous*. On se dit que chacun dans l'année peut trouver un spectacle qui répond à ses attentes et qu'il aura envie de voir, qu'il aura envie de franchir les portes de l'Alb'Oru pour voir une pièce de théâtre, un chanteur... Il faut être aussi très pragmatique, lorsque j'ai commencé ce travail, il y a des artistes que je souhaitais programmer et je ne pouvais pas alors ça me rendait malade. Ou je devais dire non et ça me rendait aussi malade, mais au fil des années, on s'habitue et si on ne peut pas, eh bien on ne peut pas. Donc oui, c'est un mélange d'envie, de pragmatisme, de réalisme, car il y a aussi l'aspect budgétaire. On essaie de faire au mieux avec ce qu'on a et en gardant en tête qu'il ne faut pas donner au public ce qu'il veut mais lui donner ce qu'il pourrait avoir envie de vouloir et créer l'envie et la curiosité.

Justement, depuis la crise sanitaire du Covid 19, la fréquentation des théâtres est en baisse car jugée trop chère, on estime que 48% des Français ne vont plus au théâtre. Que constatez-vous pour votre part?

À Bastia, on a la chance d'avoir un public curieux et on a un noyau dur qui est quand même resté fidèle. Il n'est pas très important, ce noyau, mais quand même, on peut miser dessus. Toutefois, il est vrai que la crise a cassé la dynamique et qu'à présent on se dit que presque tout est à refaire. Il faut véritablement repartir sur les actions de médiation là où un grand travail avait été fait, notamment sur l'Alb'Oru. Finalement, cette salle est très récente, elle existe depuis sept ans, pour une salle de spectacle c'est très jeune, pour créer des habitudes dans le quartier également. Il y a encore des gens qui habitent à côté et qui n'ont jamais franchi les portes de l'Alb'Oru, ne serait-ce que pour aller à la médiathèque. Donc ce sont des questions qu'on se pose tout le temps: qu'est ce que sera le



Photo DR

On se rend compte que la plupart des gens attendent presque qu'on démarche vers eux et qu'on tape à leur porte pour leur communiquer le programme du soir.

chemin d'entrée? Est-ce que ce sera une entrée famille? Via les enfants qui vont à la médiathèque, font un atelier et après peut-être amèneront les parents? Mais c'est vrai qu'on ressent cette perte de public, la fréquentation a baissé, c'est certain, et les gens choisissent plus qu'avant. Et quand ils choisissent, ils choisissent du divertissement. On sent que l'humour est quelque chose qui fonctionne, depuis qu'on a commencé à se lancer dedans et à faire venir des spectacles de stand-up, de one-man-show, on n'a jamais fait de bide avec ça. Et ça nous permet de toucher un public qui ne vient pas régulièrement, un public plus jeune, pour qui la notion de culture est un peu poussièreuse. Donc on va continuer sur cette lancée, sans pour autant abandonner les classiques du théâtre car cela fonctionne à tout âge et c'est bien pour ça que ce sont des classiques. Montrer du Molière ou du Shakespeare à un enfant, on sent que le message passe et on peut miser sur ça.

Quels sont les freins et les motivations à reprendre le chemin des lieux culturels?

Nous avons une politique tarifaire qui est très attractive, on appelle ça les tarifs d'accès à la culture pour tous. Par exemple, pour le concert de Jeanne Added à l'Alb'Oru, le tarif est de 15 €. Où, en France est-il possible de voir Jeanne Added pour 15 €? Et pour les moins de 18 ans, les chômeurs, les intermittents, les minimas sociaux, le tarif est de 8 €. Le tarif n'est pas vraiment un frein. C'est le même que pour une place de cinéma. Mais c'est tout le travail de la médiation et de la communication: donner envie aux gens d'aller voir tel artiste. Je prends encore l'exemple de Jeanne Added parce qu'elle est à la fois connue mais j'ai l'impression qu'elle ne l'est que par les gens qui s'intéressent à la musique. Ce n'est pas encore un phénomène comme avait pu l'être dans son temps Christine And The Queens ou Eddy de Pretto, qui avaient réussi à devenir plus qu'un phénomène musical, c'est-à-dire un phénomène de société. Jeanne Added n'a pas forcément de discours comparé à Christine And The Queens qui est très engagée sur le genre. Jeanne Added, c'est la musique et si on s'intéresse à la musique, tu dois venir la voir, au moins par curiosité. Mais ce sont aussi des niches, qu'il faut aller chercher, comment on arrive à faire passer le message jusqu'à ces niches-là, parce qu'on se rend compte qu'il y a des tas de gens qui ne connaissent pas la programmation. Donc ce n'est pas forcément que de la communication, c'est un mélange de communication et de médiation. La démarche est à faire personnellement, lorsque je veux aller au cinéma, je regarde le programme, je n'attends pas que le programme vienne à moi. Et on se rend compte que la plupart des gens attendent presque qu'on démarche vers eux et qu'on tape à leur porte pour leur communiquer le programme du soir. On entend souvent de la part de ceux qui ne viennent pas: «*On ne l'a pas su*». Mais il y a un article dans le journal,

des affiches, on en parle à la radio... En tant qu'institution, en tant que service public, on se triture les méninges, on pense, dans le futur, passer par le biais d'une application, donner la possibilité d'acheter ses places via son smartphone, faciliter cet accès-là et rendre l'expérience plus ludique.

Il n'est plus à prouver qu'actuellement, les services de streaming (Netflix, Amazon Prime, Disney +,...) font carton plein, la concurrence est-elle rude?

Il faut redonner l'envie du spectacle vivant. Parce que voir une captation de spectacle vivant et voir du spectacle vivant, ça n'a rien à voir. Être dans une salle de spectacle et voir des artistes sur scène permet de vivre quelque chose qui n'est pas comparable. C'est une expérience collective, on voit la sueur de l'artiste, on voit ses traits, on entend sa voix, ça procure une sensation physique complètement autre. Lorsqu'on est devant une télévision, on peut mettre sur pause son programme, tandis que dans une salle de théâtre, l'attention est censée être totalement dirigée et partagée. Le rire procuré lors d'un spectacle comique est communicatif. Il faut retrouver ce sens du collectif, de l'expérience collective. C'est pareil pour le cinéma et pour le spectacle vivant ça l'est encore plus. Mais nous sommes malheureusement devenus une société très individualiste et lorsque j'entendais, notamment pendant la crise sanitaire, certain ministre de la Culture dire qu'il fallait accentuer les captations numériques... pour moi ça allait à l'encontre de ce qu'est le spectacle vivant.

Qu'en est-il pour les jeunes, qui ont une image stéréotypée du théâtre et qui ne s'y sentent pas à leur place, comment les séduire?

C'est tout le travail effectué par le service de l'action culturelle, mené par Eloïse Casanova, à la Ville de Bastia. Je pousse vraiment les jeunes à faire du théâtre et à se sentir acteur. Il y a une tendance que l'on voit depuis quelques années, ce sont les spectacles participatifs: on va prendre le quidam qui a envie de venir participer à des ateliers et faire partie du spectacle. Je pense que c'est quelque chose de très important pour les jeunes, il faut qu'ils se sentent acteurs de quelque chose et qu'ils en fassent l'expérience tout en étant partie prenante. C'est quelque chose en quoi je ne croyais pas du tout au début et je me rends compte finalement que c'est un moyen très fort, tout ce qui est ateliers de pratique artistique. C'est l'un des meilleurs moyens d'amener les jeunes vers la culture et ça fonctionne. Ça peut déclencher des vocations chez des publics qui n'y auraient jamais pensé: voir l'étincelle dans leurs yeux, c'est génial, que ce soit en pratique musicale ou en pratique théâtrale, c'est beau à voir. C'est là qu'on voit ce qu'est la culture: l'étincelle qui s'allume dans le regard d'un enfant quand il y a quelque chose qui le touche. C'est insaisissable, mais c'est aussi ce qui fait la magie de ce métier. ■

SOCIAL

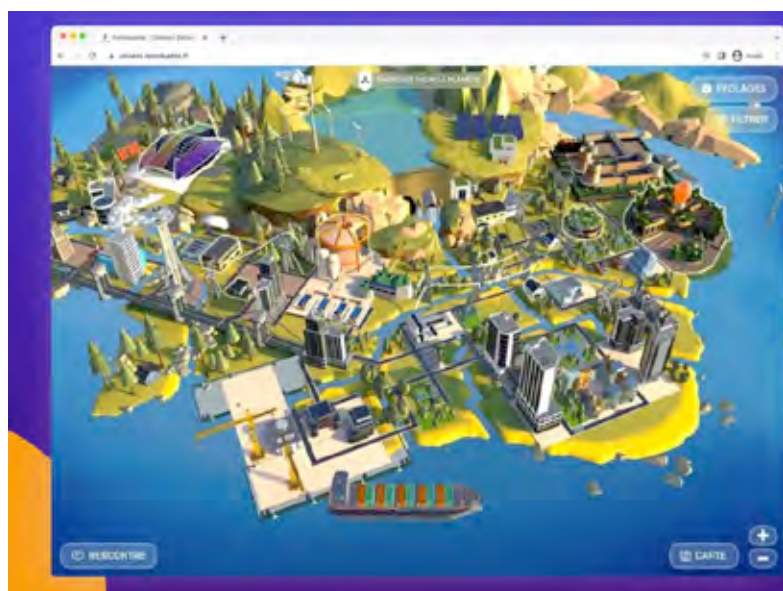
La Caf et la Capa ont conclu une nouvelle CTG

Quelque 30 948 personnes vivant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa), soit 35 % de ses habitants, sont concernés par au moins une prestation légale de la Caisse d'allocations familiales (Caf). Ainsi, sur ce territoire, la Caf finance notamment 16 crèches (dont 9 en gestion municipale) pour un total de 574 places, un Relais assistants maternels, dix accueils de loisirs sans hébergement, quatre contrats enfance jeunesse, des actions d'écoute, accompagnement et appui à la parentalité, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, une permanence médiation familiale ou encore sept équipements de l'animation de la vie sociale, dont trois sont municipaux. Le 4 novembre 2022, la Caf et la Capa, en associant les communes membres de cette dernière et le syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) de Mezzana, ont signé la Convention territoriale globale (CTG) de la Caf pour la période 2022-2026. La CTG n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent au quotidien, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques afin de faire vivre un projet de territoire attractif et innovant. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. Pour le territoire de la Capa, il a été choisi la petite enfance, la jeunesse, l'animation vie sociale et la parentalité. ■ AMS

ÉCONOMIE FORMATION Faire découvrir aux jeunes les métiers de l'industrie

Issue d'une démarche collective initiée par les acteurs du secteur en juillet 2017, l'association Industries Méditerranée est la représentation unifiée de l'industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et y représente France Industrie. Elle organise et soutient des actions visant à promouvoir l'innovation, la transition énergétique, la culture, le patrimoine industriel et l'éducation pour le développement du territoire et la transformation technologique et sociétale. Du 14 novembre au 2 décembre 2022, elle propose un événement numérique, «*Forindustrie, l'univers extraordinaire*», qui réunit plus de 100 représentants des partenaires industriels pour dialoguer avec 20 000 jeunes collégiens et lycéens et leurs enseignants. Construit avec les régions académiques de Paca, de Corse et l'Académie de Montpellier, un kit pédagogique a été réalisé à destination des enseignants pour alimenter les séquences pédagogiques de sensibilisation des élèves aux métiers de l'industrie, ses perspectives et ses parcours de formation. Des contenus numériques pédagogiques, ludiques et interactifs sont proposés aux participants pour découvrir l'industrie et ses métiers, des modules de 40 minutes permettent à des professionnels de présenter leur métier et répondre oralement aux questions posées via un chat [ces interventions sont ensuite disponibles en replay]. La plate-forme interactive de Forindustrie sera en accès libre jusqu'à fin mars 2023. ■ AMS

Savoir + : www.forindustrie.fr



Les chiffres de la semaine

19 %

des Français envisagent de partir au ski malgré le contexte économique, selon le baromètre 2022 dédié aux Français et aux sports d'hiver de Ginkoia, éditeur de logiciels pour le commerce de sport. Parmi eux, 30 % privilégieront la période de Noël, 6 % ont déjà réservé, 81 % pensent modifier leurs habitudes de consommation face à la hausse des prix, 28 % seront attentifs au respect du budget fixé et 10 % pourraient partir à la dernière minute contre 14 % en 2021.

Les chiffres de la semaine

34 %

des Français déclarent avoir déjà personnellement bénéficié d'un héritage, contre 66 % n'en ayant jamais reçu selon le baromètre de l'épargne Ifop pour Altaprofit. 19 % d'entre eux ont bénéficié d'un héritage sous forme de patrimoine immobilier. C'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, que l'héritage de patrimoine immobilier, se situe au taux le plus haut, toutes régions confondues avec 24 % soit 5 points de plus par rapport au taux national.

Les chiffres de la semaine

92 %

des 15-25 ans font des achats à l'occasion du Black Friday selon une étude d'OpinionWay pour Clearpay. Avec une dépense moyenne de 192 €, 71 % des jeunes disent profiter du Black Friday pour acheter des cadeaux de Noël à prix réduits, 76 % déclarant réaliser ces achats sur Internet tandis que 29 % déclarent se déplacer dans les centres commerciaux. Achats les plus plébiscités, les vêtements et accessoires de mode [54 %] et les produits high-tech [41 %]



CREATION SOCIETE

N° 01

GIRAMONDU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 6, rue Borgo
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 4 novembre 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GIRAMONDU
Siège : 6, rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros
Objet : Restauration sur place ou à emporter, pizzeria, snack, glacier, organisation de soirées, vente de boissons alcoolisées uniquement en accompagnement de repas.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Membres du comité de direction : Messieurs NICOLI Mathieu et Jérémy
Président : Monsieur NICOLI Mathieu, Guido, Roch-Félix, Edmond, demeurant Lieu-dit Bizziconi, 20137 Porto-Vecchio
Directeur général : Monsieur NICOLI Jérémy Frédéric Jean, demeurant 6, rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 02



Etude de Maîtres
Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI
Notaires Associés à Bastia

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 9 novembre 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :
FRANCHI IMMO.

Siège social : Volpajola [20290], 144 route de Scolca, Lieu-dit Pallato.

Durée : 99 années
Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR).

Apports en numéraires.
Apport de Monsieur Damien FRANCHI : SOIXANTE-DIX EUROS (70,00 EUR).
Apport de Madame Antoinette FRANCHI : TRENTE EUROS (30,00 EUR).

Parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes autres cessions soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Damien FRANCHI demeurant à Volpajola [20290], 144 route de Scolca, Lieu-dit Pallato.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis. Le notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 10/11/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : BELLA TARRA
Siège social : Gare de Mezzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : L'acquisition de terrains afin de les diviser puis les aménager en vue de leur commercialisation par lots
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Joseph RABISSONI, né le 22 novembre 1973 à AJACCIO (2A) demeurant Chemin de Torretta, Le Salario, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

CROISIERE DES ILES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Chemin de Padurella
Chez M. DUMAS Christian
20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 4 novembre 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CROISIERE DES ILES
Siège : Chemin de Padurella, Chez M. DUMAS Christian, 20169 Bonifacio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros
Objet : - La location, à la journée ou à la semaine, de bateau avec ou sans skipper ;

- L'achat et la vente de bateaux. ;
- L'entretien et l'hivernage des bateaux et toutes prestations liées au nautisme.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur DUMAS Christian, demeurant Chemin de Padurella, 20169 Bonifacio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 08/11/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :
FERRANDI LEGRY

Siège social : 4, Place Vincetti - 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Julien FERRANDI demeurant 4, Place Vincetti, 20200 Bastia ;
Mme Cécile, Julie, Hélène LEGRY (épouse FERRANDI), demeurant 4, Place Vincetti, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06



SCP MAMELLI
Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 28 septembre 2022, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA le 14 octobre 2022 dossier 2022 00026102, référence 2B04P31 2022N00575, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :
FLIORE DI L'AVVENE

Siège social : Oletta [20232], Lieu-dit E Croce, Strada di a Piaghja

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles et l'élevage conformément aux usages agricoles.

Capital social : 1500,00 euros
Gérants : Monsieur Cyrille PROVENT demeurant à Farinole [20253], Chemin de la Tour.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/11/2022, il a été constitué une S.A.S.U ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ORU CONCEPT
Objet social : Conseil en aménagement intérieur et extérieur

Siège social : Accese - 20225 Feliceto
Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans.

R.C.S : Bastia.
Président : Madame Anne-Laure CUGURNO demeurant Accese à Feliceto.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 19/10/22, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
GASTIA LEONNE PROMOTION

Siège : Quartier la Poretta, Immeuble A Murella, Entrée B, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Promotion immobilière et activités de marchand de biens

Transmission des actions :
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Gaétan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, San-Nicolao, 20230 Moriani-Plage,
La Société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



CANISTRELLI DI U MONTE SAN PETRU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rue Bottega
20140 Petreto-Bicchisano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PETRETO-BICCHISANO du PETRETO-BICCHISANO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

CANISTRELLI DI U MONTE SAN PETRU
Siège : Rue Bottega, 20140 Petreto-Bicchisano

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Fabrication, vente de biscuits secs, pâtisseries non périssables, plats à emporter, vente de boissons sans alcool, souvenirs

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame GARCIA Valérie, demeurant Quartier Foce, 20140 Petreto-Bicchisano.

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/11/2022 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCBE IMMO

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 100 euros

SIEGE : Trova, Lieu-dit Spurtone, 20167 Alata

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers dans le cadre d'un ensemble hôtelier professionnel
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant **selon les règles définies à l'article 18** des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PRÉSIDENT : Monsieur Cédric, Pierre CUGURU, demeurant à Trova, Lieu-dit Spurtone, 20167 ALATA, né le 26 août 1985 à AJACCIO (2A), de nationalité française, marié le 27 juin 2020 à ALATA avec Madame Sylvia CUGURU, née MOREIRA-LOURENCO, sous le régime de la communauté des biens.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SCI L-R

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Plaine de Cuttoli
Lieu-dit Di Ceppu Suttanu
20167 Cuttoli-Corticchiato
RCS Ajaccio 820 307 759

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 13/02/2014, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI L-R

Siège social : Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Di Ceppu Suttanu, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Objet social : Acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers ainsi que tous biens et droits mêmes mobiliers, emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ainsi que la constitution des garanties y relatives.

- L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie de construction, d'échange, d'apport ou autrement,

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Jeanne NERI demeurant Plaine de Cuttoli - Lieu-dit Di Ceppu Suttanu - 20167 Cuttoli-Corticchiato

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément obtenu à l'unanimité des associés et requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08 Novembre 2022, à FURIANI [20600], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : S & S

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : - L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 100 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérant : Monsieur MONTAHUT Stéphane, Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 9 novembre 2022, à ALERIA.

Dénomination : MORAYO AGRICORSE.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : Résidence de Diana, Bât F, Rdc D, Hameau de Cateraggio, 20270 Aleria.

Objet : Tous travaux Agricoles, Taille, Cueillette Vignes et Agrumes.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession d'actions et agrément :

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées :

Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Yousef MIMOUNI CHAOUCHI, Résidence de Diana, Bât F, Rdc D, Hameau de Cateraggio, 20270 Aleria.

La **société sera immatriculée** au RCS Bastia.

Pour avis, Le Président.

VOTRE PUB ICI !

1 OU 2 COLONNES
1/4 PAGE
1/2 PAGE
1 PAGE

**FORMAT
NOIR ET BLANC**

CORSE REGIPUB

POUR FACILITER LA RENCONTRE
DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA REGIE
DE SA PUBLICITE COMMERCIALE
A CORSE CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL
TEL 06 12 03 52 77
mail : brunel.stephane@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte signé électroniquement le 27 octobre 2022 a été constituée la Société **HOLDING BG, Société par Actions Simplifiée** au capital de 1000 euros, dont le **siège** est à BIGUGLIA [20620], Za Campo Vallone, Lot 10B, ayant pour **objet** l'animation et la direction des sociétés filiales par la conduite de la politique du groupe et la participation au contrôle de ces sociétés, la propriété et la gestion des droits d'associé ; la réalisation à titre purement interne au groupe de prestations de services spécifiques notamment en matière directionnelle, administrative, juridique, comptable, financière, informatique, bureautique, commerciale, immobilière.

Monsieur Pierre-Paul GIOVACCHINI demeurant VELONE-ORNETO [20230], Velone a été désigné **Président**. Monsieur Nicolas BALDASSARI demeurant 21, rue César Campinchi, 20200 BASTIA a été désigné **Directeur Général**. La **durée de la société** est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. **Chaque action** donne droit à une voix. Toutes **cessions d'actions** sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PLISOL

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA [20129] du 15 novembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PLISOL

Siège social : Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

Objet social : L'acquisition de tous immeubles situés en Corse, bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Delphine ORSONI, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBITRECCIA [20166] du 27 octobre 2022 il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : HÔTEL AGOSTA

Siège social : Hôtel Agosta Plage, Molini, 20166 Albitreccia,

Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- L'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, - Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.713.620,00 euros, constitué d'apports en nature et d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Laetitia SALINI, demeurant Hôtel Agosta Plage, Molini, 20166 Albitreccia,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à VENTISERI [20243] du 09/11/22, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **AND & CO**

Siège : Zone Industrielle de Travu, 20240 Ventiseri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo, La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

SASU "ANDREOLI IMMOCOM"

Siège : Lotissement Saint-François - n°34 - 20620 Biguglia

Objet : L'activité de négociateur immobilier ainsi que celle d'agence de publicité, marketing, l'événementiel, la réalisation, la fabrication et la location de tous supports de communication, la stratégie et le conseil en communication, le suivi de projet, la conception graphique, la création de site internet, la relation presse, la relation publique, le partenariat, le sponsoring, la régie publicitaire

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Madame Marie-Ange ANDREOLI épouse RUBIN demeurant Lotissement Saint-François - n° 34 - 20620 Biguglia

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL****SCI THEMIS**

SCI au capital de 10 euros

Siège social :

Rés Terrasses du Macchione

Villa 4 - 20600 Bastia

RCS 851 516 245

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à 16h00 du 31/10/2022, les associés ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social qui était à :

[Ancienne adresse] : Rés Terrasses du Macchione, Villa 4, 20600 Bastia.

À l'adresse suivante : Le Kiosque, Cours Henri Pierangeli, 20200 Bastia.

Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

BELGO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 €

Siège Social : Lieu-dit Valdo

20226 Belgodère

RCS Bastia 887 675 445

Aux termes d'un acte reçu le 07/10/2022 par Maître Olivier LE HAY notaire à AJACCIO, le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI, enregistré au SPFE D'AJACCIO le 10/10/2022 Réf 2A04P31 2022N 00486.

Les associés ont décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Valdo, 20226 BELGODERE à AJACCIO (20000), Lieu-dit Balestrino, Résidence les Aloès, bâtiment E à compter du 07 Octobre 2022 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'Ajaccio.

CBR CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 €

Siège Social :

Résidence Le San Gaetano, Bât. B4

Route de Cardo, 20200 Bastia

RCS Bastia 448 203 133

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés ont décidé de transférer, à compter du 31 octobre 2022, le siège social qui était à 20200 BASTIA, Résidence Le San Gaetano, Bat. B4, Route de Cardo, à l'adresse suivante : 20 Rue Sinetis, 13500 MARTIGUES. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Radiation au RCS de Bastia et **immatriculation** au RCS d'AIX EN PROVENCE.

Pour avis et mention, Le Gérant, RONCAGLIA-BROHN Jean-Philippe.

AVIS

Le Président et associé unique de la SAS PRO BAT MD, SASU au capital de 1.500 € dont le siège social est sis Villa P Thierry - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi et immatriculé au RCS de Bastia sous le n°911.515.039 a pris la décision lors de l'AGO du 14/10/2022 de transférer le siège social au 38, résidence Cardinal Roques - 81300 GRAULHET. **Radiation** au RCS de Bastia et **re-immatriculation** au RCS de Castres. **L'article 4** des statuts a été mis à jour.

LE KIOSQUE

SNC au capital de 4000 euros

Siège social :

Rés Sampieru Corsu, Ld Puretti

Avenue Sampieru Corsu, 20600 Bastia

RCS 878 455 971

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à 16h00 du 31/10/2022, les associés ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social qui était à : **(Ancienne adresse)** : Rés Sampieru Corsu, Ld Puretti, Avenue Sampieru Corsu, 20600 Bastia. **À l'adresse suivante** : Cours Henri Pierangeli, 20200 Bastia. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MTDTC

SCI au capital de 1500 €

12, Route de Roissy

77330 Ozoir-la-Ferrière

752434969 RCS Melun

Le 15/06/2022, l'AGE décide le transfert du siège social au Lotissement GUGLIELMACCI, App Lot 3, Route de Piétramaggiore, 20260 CALVI. **Objet** : Acquisition, construction, administration, exploitation de tous immeubles, fractions d'immeubles, parts ou actions donnant vocation à la jouissance ou à la propriété de biens immobiliers.

Durée : 60 ans. **Mention** au RCS de MELUN et BASTIA.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES****CORSICA CHALET**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Porté à 100.000 euros

Siège social : Lieu-Dit Brunetto

20169 Bonifacio

535 200 927 RCS Ajaccio 20000

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23 juin 2022 a décidé :

1 - d'augmenter le capital social de 99.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Mille (1000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Cent mille euros [100.000 euros].

2 - d'étendre l'objet social à l'activité de construction de chalets, ossatures bois, charpente, couverture, menuiserie, conception de tous types de constructions bois, agencement, isolation, zinguerie.

Conception, fabrication, recyclage, vente et livraison de tous produits à base de bois et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

METALLERIE INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Tragone

20620 Biguglia

892 340 175 RCS Bastia

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Jacques CARLOTTI, Président, demeurant Logis de Montessoro - bâtiment C28 - 20600 Bastia. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2022, le siège social a été transféré à Zone Industrielle de Tragone - 20620 BIGUGLIA, à compter du 1er novembre 2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Monsieur Antonio Ottavio TROTTO a **démissionné de ses fonctions de directeur général et ne sera pas remplacé.**

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**DOMAINE
COMTE ABBATUCCI**

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 557.560,15 euros

Siège social : Vignoble

Pont de Calzola, 20140 Casalabriva

384 658 043 RCS Ajaccio

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée "DOMAINE COMTE ABBATUCCI" réunis en assemblée générale extraordinaire le 7 novembre 2022, a décidé de proroger la durée de la société de 69 ans soit jusqu'au 27 février 2091.

Pour avis, La Gérance.

DOMAINE DE CHIESALE

Groupement Foncier Agricole

Au capital de 101.287,13 euros

Siège social : Lieu-dit Chiesale

20140 Casalabriva

384 658 043 RCS Ajaccio

La collectivité des associés du Groupement Foncier Agricole dénommée "DOMAINE DE CHIESALE" réunis en assemblée générale extraordinaire le 7 novembre 2022, a décidé de proroger la durée de la société de 69 ans soit jusqu'au 25 février 2091.

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE****INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de vente d'électro-ménager, TV, Hi-Fi, vidéo, luminaires, matériel électrique sis et exploité au 7, avenue Maréchal SEBASTIANI à Bastia [20200], consentie par acte sous seing privé en date du 01/01/1982, enregistré le 29/12/1981 à Bastia, bordereau 605/2, folio 50, par Mme **POJANA Maryse** épouse MENGHI, demeurant Grotta Murata à Erbalunga [20222], à la **Société EXPLOITATION DES ETABLISSEMENT MENGHI**, SARL au capital de 160.000 euros, ayant son siège social 7, Avenue Maréchal SEBASTIANI à Bastia [20200], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 323 550 699 RCS BASTIA, **a pris fin** à la date du 10/11/2022.

Pour insertion.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er juin 2021.

La société **EURL MARIE**, dont le siège est situé 3 bd Wilson, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 431 686 864. **A donné en location gérance**, à Sarl **CECCALDI CREATIONS**, dont le siège est situé 15, rue Racine à Paris, 75006 Paris, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 883 849 002.

Un fonds de commerce de vente de divers produits corses alimentaires ou non alimentaires sis 3 Ter boulevard Wilson, 20260 Calvi, **pour une durée** de un an à compter du 1er juin 2021, renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Porto-Vecchio, en date du 01 Juillet 2022 L'entreprise individuelle « **BARCELO JEAN FRANCOIS** », domicilié Gianuccio, 20171 Monaccia-d'Aullène, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce d'Ajaccio sous le numéro 807 781 455, **a donné en location gérance** à la société **SAS BARCELO JEAN FRANCOIS** dont le siège social est situé Gianuccio, 20171 Monaccia-d'Aullène en cours d'immatriculation, représenté par son Président Monsieur **BARCELO JEAN FRANCOIS** son fonds de commerce d'entretien d'espace vert situé Gianuccio, 20171 Monaccia-d'Aullène. La **SAS BARCELO JEAN FRANCOIS** exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 Juillet 2022 **pour une durée de 5 ans** commençant à courir le 1er Juillet 2022 pour se finir le 30 Juin 2027, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

N° 32

INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce fonds artisanal d'installations électriques sis et exploité résidence MIOT, Rue Saint-François à Bastia [20200], consentie par acte sous seing privé en date du 24/12/1981 avec effet au 01/01/1982, enregistré le 30/12/1981 à Bastia, bordereau 608/3, folio 50, par M. **Henri Joseph MENGHI**, demeurant Grotta Murata à Erbalunga [20222], à la **Société EXPLOITATION DES ETABLISSEMENT MENGHI, SARL** au capital de 160.000 euros, ayant son siège social 7, Avenue Maréchal SEBASTIANI à Bastia [20200], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 782 998 330 RCS BASTIA, **a pris fin** à la date du 10/11/2022.

Pour insertion.

N° 33

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er janvier 2022, la société **EURL MARIE**, dont le siège est situé 3, bd Wilson, 20260 Calvi, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 431 686 864, **a donné en location gérance**, à la **SARL SJBPD**, dont le siège est situé à 2, rue Joseph Pietri, 20237 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 489 401 471. **Un fonds de commerce** de vente de prêt à porter, sis 3, bis Boulevard Wilson, 20260 Calvi, **pour une durée de trois ans** à compter du 1er janvier 2022, tacitement reconductible.

POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE

N° 34

LSEE

SAS au capital de 1.148,60 €uros
Siège social : 20090 Ajaccio
4, Av du Mont Thabor, M3E
Immeuble Castellani, Quartier St-Joseph
809 569 254 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 27/10/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, **il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée** de la société. Le **dépôt légal** sera effectué au RCS d'Ajaccio.

SERENU HOSPITALITY

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Paganacce
20232 Oletta
882 559 677 RCS Bastia

Par DAU du 29/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

N° 36

SERENU PROPERTY

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Paganacce
20232 Oletta
882 546 013 RCS Bastia

Par DAU du 29/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

DISSOLUTION
LIQUIDATION

N° 37

FSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 5000 €uros
Siège social : Rés. Europa - Bât. C
Av. Noël Franchini - 20000 Ajaccio
818 524 035 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION


Aux termes du PV des décisions extraordinaires des associés en date du 20 Octobre 2022, enregistré à AJACCIO le 07/11/2022, Dossier 2022 00027435, référence 2A04P31 2022 A 01196, il résulte que : Il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 20/10/2022 et **il a été nommé comme liquidateur**, Monsieur Frédéric, Stéphane CIANFARANI demeurant à AJACCIO [20090] - RES. EUROPA - BAT. C - AV. NOËL FRANCHINI, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège social de la liquidation** est fixé à l'ancien siège social. Le **dépôt légal** sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

AVIS

Par décision du 30 octobre 2022, la société **M.A.**, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 5043 Lieu-dit Arena, 20215 VESCOVATO (811 737 261 RCS BASTIA), associée unique de la société **JSL**, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 5043 Lieu-dit Arena, 20215 VESCOVATO (879 270 601 RCS BASTIA) **a décidé la dissolution anticipée de ladite Société**. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

 **04 95 32 04 40**

LEO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7950 euros
Siège : 1, rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
Siège de liquidation : U Mulinacci
Le Salario - 20000 Ajaccio
501200356 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. **Elle a nommé comme liquidateur** Mr Didier POURTOUT, demeurant U Mulinacci - Le Salario - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. **Le siège de la liquidation est fixé** au U Mulinacci - Le Salario - 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

LEO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7950 euros
Siège : 1, rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
U Mulinacci, Le Salario, 20000 Ajaccio
501200356 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2022 au U Mulinacci, Le Salario, 20000 AJACCIO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Didier POURTOUT, demeurant U Mulinacci, Le Salario, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2021 de la société **SCI L'ATRIUM**, SCI en liquidation au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 534.454.301. dont le siège social est Route de Pietramaggiore à Calvi [20260], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Georges DELOUTRE, les comptes de liquidation ont été **approuvés** et **quitus** a été donné au liquidateur qui a été **déchargé** de son mandat. La **clôture des comptes de liquidation** a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. **Radiation** au RCS de Bastia.

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2022, a décidé de la **dissolution anticipée** de la **SOC D'EXPL LE MATHURIN**, au capital de 8000 euros, dont le siège social est au Place de la Poste, 20217 Saint-Florent, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 435 180 195 000 16, à compter du 31 octobre 2022. Monsieur Serge Thierry TORGMANT, demeurant au Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent, **a été nommé liquidateur**. Le **siège de la liquidation** est fixé au Place de la Poste - 20217 Saint-Florent. Les **formalités** seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2022, a décidé de la **dissolution anticipée** de la **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GIOIA**, au capital de 1500 euros, dont le siège social est Résidence San Roccu, c/o Mr et Mme Jean-Pierre TOLAINI, 20217 Saint-Florent, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 852867092, à compter du 31 octobre 2022. Monsieur Jean-Pierre TOLAINI demeurant au 20217 Saint-Florent, Résidence San Roccu, **a été nommé liquidateur**. Le **siège de la liquidation** est fixé au Résidence San Roccu - c/o Mr et Mme Jean-Pierre TOLAINI - 20217 Saint-Florent. Les **formalités** seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2021, les associés de la **SCI L'ATRIUM**, SCI au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 534.454.301 dont le siège social est sis Route de Pietramaggiore - 20260 CALVI ont décidé de la **dissolution anticipée** de la société et de **sa liquidation amiable** sous le régime conventionnel. Monsieur Georges DELOUTRE, Gérant, a été nommé en **qualité de liquidateur**. Le **siège social de la liquidation** est fixé au siège social de la société. Les **actes** seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

AVIS
RECTIFICATIF

N° 45



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour


Spécialiste en droit fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

RECITIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans «l'Informateur Corse» numéro 6951, concernant la constitution de la société «**ROSINE FAMILY**».

* **Il y a lieu de lire :**
Suivant acte SSP du 27/10/2022.
[Et non le 27/11/2022].

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

 **04 95 32 02 38**

AVIS D'ATTRIBUTION**APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT****CCIC/DG/2022.018****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne la fourniture de postes informatiques et des prestations associées pour l'ensemble des sites de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison :

Tous les sites de la CCI de Corse exposés dans le CCTP

Nomenclature Européenne CPV :

30213300-8/Ordinateur de bureau
30214000-2/Postes de travail
302000000-/Matériels et fournitures informatiques

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture de postes de travail pour les services techniques et administratifs, les salles d'enseignement de la CCI de Corse.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire**L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles** conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et maximum annuel.**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

* Valeur technique [50%] appréciée à l'aune de l'annexe 2 du CCTP :

- La performance et la technologie de la fourniture proposée ;

- La nuisance et la consommation de la fourniture proposée ;

- L'autonomie de la fourniture proposée

* Coût de la proposition [40%]

* Modalités et délais [10%] appréciés à l'aune de l'annexe 1 du CCTP :

- Modalité de réalisation des devis, Modalité de réalisation des commandes, plages horaires du support technique, nombre de personnes affectées au support technique, délai d'intervention, nombre de personnes affectées au support téléphonique pour les commandes et suivie des commandes, livraison et factures.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 18 mai 2022.

Nombre d'offre reçue : 02**Nom et adresse de l'attributaire :**

SARL M.E.D.I.A. MICROEXTENSION
8, Rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 08 novembre 2022**Prix de l'accord cadre :**

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.39**Service auprès duquel le dossier peut être consulté :**Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr : .../...

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 09 novembre 2022.**Date d'envoi du présent avis :** le 09 novembre 2022.**COMMUNE DE LAVATOGGIO****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****Collectivité passant le marché :**

Commune de LAVATOGGIO

Mairie, Le Village

Tél : 04 95 61 70 70

Email : mairie.lavatoghju@orange.fr**Adresse du profil d'acheteur :**

Commune de LAVATOGGIO

Mairie, Le Village

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire**Objet du marché :** MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LAVATOGGIO**Code CPV Principaux :****Code CPV principal :** 71241000 ; 71335000 ; 71410000.**Type de marché :** Services.**Type de marché :** La consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.**Renseignements relatifs au marché :** Il est prévu une décomposition en lots.**Désignation des lots :****Lot 1 :** assistance technique et maîtrise d'œuvre du projet communal [AMOT- infrastructures].**Lot 2 :** étude d'insertion du projet dans l'environnement du bourg de la commune, de conception du plan de masse du projet et de rédaction des prescriptions qualitatives.**Lot 3 :** mission d'AMO juridique et procédurale pour l'organisation du ou des appels d'offres en vue de désigner le ou les futurs partenaires immobiliers de la commune.**Les conditions de participation ainsi que les justificatifs obligatoires à produire sont détaillés dans le règlement de consultation.****Mode de retrait des documents de la consultation :**Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>**Modalités et adresse de remise des plis :**Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

Pour tout autre renseignement, se référer au règlement de la consultation.

Lieu d'exécution des marchés :**Critères indicatifs de choix des offres :**

- Compétences techniques : 60 points

- Prix : 40 points

Date limite de réception des offres : LE VENDREDI 09 DECEMBRE A 12H00.**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 16 NOVEMBRE 2022.Le Maire,
François Croce.**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FS/010**L'avis implique un marché public****Objet :** Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2023**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :****Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

10% Valeur technique : Elaboration d'un mémoire technique décrivant les véhicules et les équipements mis à disposition.

10% Valeur technique : Réalisation d'un planning de l'organisation du transport avec précision sur le jour d'arrivée sur site à Paris.

80% Prix des prestations.

Remise des offres : 01/12/22 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 14/11/2022Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

PROJET D'ALIENATION DE CINQ TRONÇONS D'ANCIENS CHEMINS RURAUX : PORRAJA, MUCCHIETE, ORATOGLIO ET ANNETO.

1ère Insertion,

Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA, par arrêté n°247/2022 a prescrit l'enquête publique préalable à l'aliénation de cinq tronçons d'anciens chemins ruraux situés aux lieux-dits Porraja, Mucchiète, Oratoggio et Anneto : Le Maire,
* Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA,

- * **Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.161-1 et L.161-2 ;
- * **Vu** le Code Rural et de la pêche maritime dans ses articles L161-10, le 3ème alinéa de l'article L161-10-1 et dans la section 8 du même code les Articles R161-25, R161-26 et R161-27 ;
- * **Vu** le Code des relations entre le public et l'administration ;
- * **Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- * **Vu** la liste 2022 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur ;
- * **Vu** la Délibération du Conseil Municipal n°2022-049 du 27 septembre 2022 approuvant le lancement de l'enquête publique sur le projet d'aliénation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du mardi 6 décembre 2022 à 9h00 au mercredi 21 décembre 2022 à 16h00, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'aliénation de 5 tronçons d'anciens chemins ruraux : Mucchiète, Anneto, Oratoggio et 2 tronçons à la Porraja.

ARTICLE 2 : Madame **Gabrielle CASANOVA**, enseignant-chercheur, responsable pédagogique à l'IUT de Corte, responsable des ressources humaines - qualité - sécurité, est nommée en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Des mentions des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Les autorités compétentes pour prendre la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux,
- Un projet de découpage en vue de l'aliénation par mise en demeure d'acquiescer auprès des riverains,
- Des annexes jointes au dossier.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, du mardi 6 décembre 2022 à 9h00 au mercredi 21 décembre 2022 à 16h00 et seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Les pièces du dossier seront également librement téléchargeables sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4322> et sur le site internet de la Commune : <http://www.san-martino-di-lota.fr>

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public dans les lieux cités à l'article 4 :

- mardi 6 décembre 2022 de 9h00 à 16h00, - mercredi 21 décembre 2022 de 9h00 à 16h00.
- Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale avec la mention « à l'attention de Mme. Le Commissaire Enquêteur » à la Mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota. Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles peuvent également être formulées pendant toute la durée de l'enquête 24h/24h par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4322>
- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-4322@registre-dematerialise.fr

Les observations reçues sur le registre papier ou sur l'adresse électronique seront également être reproduites sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4322>

ARTICLE 6 : Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès du Maire de la Commune de San Martino di Lota.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur et sera transmis par ses soins à Madame le Maire avec ses conclusions, dans un délai maximum d'un mois.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également adressée par le Maire, dès réception, au Préfet du Département de Haute-Corse ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Ce dossier sera ensuite soumis au Conseil Municipal. Le public pourra consulter une copie de ce rapport et de ses commentaires, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 7 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Corse quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de l'enquête.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités des tronçons des chemins faisant l'objet du projet d'aliénation.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire enquêteur pour l'accomplissement des formalités lui incombant,
 - Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
 - Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia,
 - Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires et de la Mer.
- Fait à San Martino di Lota, le 14 novembre 2022 et envoyé à la publication le 15 novembre 2022.

Le Maire, Marie-Hélène PADOVANI.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : CAMPUS AGRI U RIZZANESE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TRANSFORMATION- RELANCE DES LOTS 4-5-7-8-9 et 10

Numéro de référence : 2022-7DIE-0215

Date limite de remise des offres : Jeudi 15 Décembre 2022 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que

du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à

l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/11/2022.

AVIS D'ATTRIBUTION COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif

Direction de la Commande Publique
Hôtel de la Collectivité de Corse
22, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1
mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.isula.corsica>

SIRET 20007695800012

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Objet : Travaux de restructuration du garage des services de la Collectivité de Corse situé à Corté

Référence acheteur : 2021-3DCR-0356

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45213252 - Travaux de construction d'ateliers

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

LOT N° 1 - Désamiantage Désamiantage

Date d'attribution : 15/09/22

Marché n° : 2022DCR245

Fibra, 1 Allée Thomas Edison, 13500 Martignes

Montant HT : 42.500,00 Euros

LOT N° 2 - VRD - Gros oeuvre VRD - Gros oeuvre

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - Structure métallique - Couverture - Bardage Structure métallique - Couverture - Bardage

Date d'attribution : 15/09/22

Marché n° : 2022DCR246

SARL METALCO, LOT ARBUCETTA, 20620 Biguglia

Montant HT : 146.768,40 Euros

LOT N° 4 - Cloisons - Faux-plafonds - Revêtements - Peintures Cloisons - Faux-plafonds - Revêtements - Peintures

Date d'attribution : 15/09/22

Marché n° : 2022DCR247

Cloisons et Plafonds, Zone Industrielle de Tragone, 20620 Biguglia

Montant HT : 71.102,00 Euros

LOT N° 5 - Menuiseries - Serrurerie Menuiseries - Serrurerie

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 6 - Electricité Electricité

Date d'attribution : 15/09/22

Marché n° : 2022DCR248

SCAE, PA DE PURETTONNE, Lot N°1, 20290 Borgo

Montant HT : 57.387,60 Euros

LOT N° 7 - Plomberie - CVC Plomberie - CVC

Date d'attribution : 15/09/22

Marché n° : 20223DCR249

SOPEC, ZONE ARTISANALE, 20250 Corte

Montant HT : 131.126,00 Euros

Renseignements complémentaires :

« **Modalités de consultation du marché :** Direction de la Commande Publique, Palazzu di a Cullettività di Corsica, rond-point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9 ou Direction de la Commande Publique, Palazzu di a Cullettività di Corsica 22, Cours Grandval, BP 215 - 20187 Aiacciu cedex 1, Tél : 04 95 55 57 85 / 04 95 29 80 30, **courriel :** dap@isula.corsica.

Les modalités de consultation seront réalisées dans le respect des secrets protégés de la loi. »

Envoi le 14/11/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.isula.corsica>.

DERNIERES MINUTES

N° 52

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378 1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016 1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 2019, Madame Marie Joséphine LUIGI, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Léon Paul Félix Grimaldi, demeurant à Bastia [20200] 17 boulevard Paoli. Née à Loreto di Casinca [20215], le 9 juillet 1935. Décédée à Loreto di Casinca [20215], (FRANCE), le 11 juillet 2021. **A consenti un legs universel.** Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FOUQUET ANTONIOTTI Corinne, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET ANTONIOTTI et Martine MASSONI LIEU-TAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Ville de Pietrabugno (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon", le 21 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean Michel MOULIN notaire à Carry le Rouet [13620] 17, Avenue Draio de la Mar, référence CRPCEN : 013096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Marseille de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et du contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 53

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :

SAS Martinerie [SASU]
Immeuble Les Casinca - Querciolo
20215 Venzolasca

Activité : Commerce de détail, de gros et demi-gros, le commerce d'alimentation générale, commercialisation de produits biologiques alimentaires, de bien-être et de beauté, les livraisons.
RCS Bastia : B 834 111 502, 2017 B 866
Date de cessation des paiements : 30/09/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 54



Maître CITOLLEUX
Avocat au Barreau de Bastia
Rés. Clos des Oliviers - Bât A
20220 l'Île-Rousse - 04 95 44 46 68

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant Acte SSP en date du 03.11.2022 enregistré au SPFE de BASTIA, le 04.11.2022, sous le n° de dossier 2022 00027190 réf 2B04P31 2022 A 01506, La **SASU MESSAGERIA**, au capital de 14.300 €, N° RCS de BASTIA 820 369 908, siège social : ZA Castellaccio, 20220 MONTICELLO, **A CEDE** à la **SASU CORSE EXPRESS SAS**, au capital de 41.766 € N° RCS de BASTIA : 890 020 043, siège social : Lieu-dit Mezzana, Route de l'Aéroport, 20290 LUCCIANA, **Un fonds de commerce de « transports publics de marchandises, services auxiliaires, achat vente et prestations de services liés à l'activité », enseigne MESSAGERIA** sis : ZA Castellaccio, 20220 MONTICELLO, comprenant les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Prix : 80.000 euros dont 2500 euros pour les éléments corporels.

Entrée en jouissance et propriété : 01.11.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître M-R. CITOLLEUX, avocat au Barreau de BASTIA, Résidence Clos des Oliviers, Bât. A, 20220 L'ÎLE-ROUSSE, BASTIA, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.



N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

SAS Traiteur des "Halles" [SAS]
Lotissement Linari 2
20290 Lucciana

Activité : Traiteur - Boulangerie - Pâtisserie

RCS Bastia : B 828 305 458, 2017 B 200

Date de cessation des paiements : 30/09/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 56



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire à la Résidence E Purette
Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE DONATION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 17 octobre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 26 octobre 2022 volume 2022 P numéro 9874 **a été réalisée la donation entre vifs en avancement de part successorale par** : Madame **Madeleine COGNETTI**, commerçante, demeurant à MOROSAGLIA (Haute-Corse), PONTE-LECCIA, Bar de la Gare, divorcée, non remariée, de Monsieur Max Antoine Toussaint BEVERAGGI suivant jugement du Tribunal de grande instance de BASTIA (Haute-Corse) en date du 15 juin 1995, née à PIEDIGRIGGIO (Haute-Corse) le 15 janvier 1949.

Au profit de : Monsieur Noël BEVERAGGI, serveur, demeurant à MOROSAGLIA (Haute-Corse) PONTE-LECCIA, célibataire, né à CANNES (Alpes-Maritimes) le 21 janvier 1977.

Un fonds de commerce de "DEBIT DE BOISSONS, TABACS LOCATION ET VENTE EN GROS DE CASSETTES VIDEO" connu sous le nom de **"CAFÉ DE LA GARE ESPACE CORSE VIDEO"** situé et exploité à MOROSAGLIA, PONTE-LECCIA [20218], pour lequel la donatrice immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 329644678.

Estimé à la valeur de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 126.000,00 Euros, au matériel pour 74.000,00 Euros.

Jouissance : Le 17 octobre 2022.

Pour unique insertion, le Notaire.

N° 57

A.J.M

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.525 euros
Siège social : Rue des Terrasses Fleuries
Immeuble FINI - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 424 740 215

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 octobre 2022, **l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur José MUNIZ-MUNIZ de ses fonctions de Co-gérants**, et de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, Le Gérant.

N° 58

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP à PRUNETE du 15 Novembre 2022, M. **SIMONPAOLI Jean Paul**, demeurant 16, Allée des Fauvettes, 20620 BIGUGLIA, **a donné en location gérance** à Mme **DEGRAY épouse RAFFINI** Angélique **un fonds de commerce de bar 4ème catégorie** à l'enseigne "Café des Sports", sis et exploité Acqua Néra, 20221 PRUNETE, **pour une durée** de 6 ans qui commencera à courir le 1er décembre 2022 au 1er décembre 2028.

N° 59



Olivier PELLEGRINI Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85
Pellegri.olivier@orange.fr

AJACCIO DEMENAGEMENTS DE PETRICONI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 51.699,99 euros
Siège social : 3, Boulevard SAMPIERO
20000 Ajaccio
442 956 280 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**

**SUR PLACE
OU PAR TELEPHONE**

N° 60

SPARTERA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3, rue Miss Campbell
20000 Ajaccio - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 14/11/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SPARTERA
Nom commercial : KARMA CLUB
Siège : 3, rue Miss Campbell - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Centre de remise en forme, cours de fitness, cardio-training, biking, coaching sportif, vente de produits diététiques, compléments alimentaires, snacking, boissons non alcoolisées, vêtements de sport, balnéothérapie, **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean SACCU demeurant Lotissement Aghja - route d'Alata - 20090 Ajaccio

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

GEM Distribution [SARL]

Route de la Mer - 20270 Aléria

Activité : Le commerce de gros, de boissons alcoolisées et la prestation de service, ce qui comprend, l'achat de produits conditionnés, la représentation commerciale d'une marque, la vente, la facturation et la livraison

RCS Bastia : B 892 323 163, 2020 B 758

Date de cessation des paiements :

03/11/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Air Clim - Méditerranée [SAS]

Hameau de Torra

Résidence Pascal Paoli

20215 Vescovalo

Activité : Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur.

RCS Bastia : B 895 337 756, 2021 B 264

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Vasplaque [SASU]

Lieu-dit Camare - 20290 Ortiporio

Activité : Travaux de peinture, revêtements de sols et de murs, isolation intérieure et extérieure, projection sur façades, pose de plaques de plâtre, cloisons, faux plafonds, doublages

RCS Bastia : B 850 597 428, 2019 B 324

Date de cessation des paiements :

13/10/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Poseidon [SARL]

Quai Landry - 20260 Calvi

Activité : Restaurant, bar, débit de boissons, licence 4ème catégorie

RCS Bastia : B 538 209 164, 2011 B 518

Date de cessation des paiements :

08/11/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Clean Tous Services [SAS]

22, rue de la Tramontane

Lotissement Poggiale - 20290 Borgo
Activité : Nettoyage, entretiens, remise en état de bâtiments, locaux, résidences publiques et privées.

RCS Bastia : B 833 802 275, 2017 B 833

Date de cessation des paiements :

31/07/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

DMT Maçonnerie [SAS]

68, Marine de Solaro

20240 Solaro

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 818 321 523, 2016 B 85

Date de cessation des paiements :

12/10/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de la Société :

Corsea Promotions 15 [SAS]

Corsea, Route Nationale 198

Querciolo - 20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : L'acquisition, la détention à moyen ou long terme, la gestion, l'administration, la location, la promotion, le développement, la mise en valeur, la vente de tous biens et droit immobiliers et mobiliers y compris fonds de commerce, directement ou par l'intermédiaire de filiales.

RCS Bastia : B 823 290 564, 2016 B 631

Date de cessation des paiements :

05/09/2022

Mandataire judiciaire :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Corséa Sant'Ambroggio [SAS]

Route Nationale 198

Immeuble Corséa

20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : Acquisition, détention, gestion, administration, promotion, développement, mise en valeur, vente de tous biens et droits immobiliers et mobiliers.

RCS Bastia : B 814 545 133, 2015 B 541

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : al-informateurcorse@orange.fr



ANNONCES LEGALES

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes !
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime - 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

ICN


Gérer Modifier Ajouter à la story

© 2022

EXPOSITION

Esprits Vagabonds

Née en 1961 à Varese, Barbara d'Antuono a passé une partie de sa jeunesse en Corse, entre 1968 et 1982, année où elle quitte l'île pour les Grandes Antilles et s'installe à Haïti où elle fréquente assidûment l'atelier du peintre, graveur et sculpteur Ronald Mevs. Elle y découvre également la mythologie liée à la religion vaudou, avec notamment la figure du Baron Samedi, Iwa [esprit], maître et guide des morts, doté du pouvoir de décider qui entrera dans leur monde. Elle expose pour la première fois ses toiles à Port-au-Prince. En 1986, après le coup d'état elle regagne la France où elle continue à créer, les exactions dont elle a été témoin lui imposant la nécessité de «*dire l'indicible*». Elle développe et peaufine sa propre technique, en alliant sculpture, peinture, graphisme, mais aussi, influencée par les arts textiles haïtiens et le perlage, en créant poupées, fétiches et tableaux en bas relief cousus à la main. Aujourd'hui, sa créativité s'exprime essentiellement à travers le textile : «*Je couds comme certains récitent des mantras. Je ne décide rien à l'avance. Des images surgissent, sans cohérence particulière les unes avec les autres mais elles sont là et je ressens une urgence à leur donner corps. Ce mouvement de l'aiguille, cette répétition est un non sens au regard de ma raison : il s'impose au delà de toute prédétermination comme une sorte de scansion atemporelle. Coudre, suturer, refermer ces plaies, greffer un tissu sur un autre, mais aussi «broder» pour donner un sens, pour témoigner parfois de mon désir profond de réunir ces deux cultures qui m'habitent. Tissu humain, tissu psychique là où l'aiguille, par ces allers-retours, creuse des trous/vides par lesquels s'échappent mes démons.*» Elle puise son inspiration dans la BD, les storyboards, l'œuvre de Hieronymus Bosch, la musique, pour faire surgir un monde jubilatoire onirique, ironique, carnavalesque et naïf parfois où l'humour n'est jamais loin et Haïti toujours présent.


Jusqu'au 3 décembre 2022. Espace Diamant, Ajaccio.  4 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



THÉÂTRE

Clara Haskil, prélude et fugue

«*Parmi mes amis, j'ai pu côtoyer trois génies : le professeur Einstein, Winston Churchill, et Clara Haskil*», disait Charlie Chaplin tandis que Dinu Lipatti voyait en elle «*la somme de la perfection sur terre*». Clara Haskil a été l'une des plus grandes pianistes du xx^e siècle, bien qu'il ait fallu attendre les années 1950, alors qu'elle avait atteint la cinquantaine, pour qu'elle soit reconnue à sa juste valeur. Dès sa petite enfance, en Roumanie, elle était pourtant déjà considérée comme un prodige, capable à 5 ans de jouer à la perfection une sonatine de Mozart qu'elle venait tout juste d'entendre pour la première fois. Mais, rarement satisfaite de son jeu, sujette au trac et souffrant d'une grave scoliose, Clara Haskil a d'abord vu sa carrière naissante entravée. Elle commençait à peine à s'imposer en France lorsque survint la Seconde Guerre mondiale : de confession juive, elle trouva d'abord refuge en zone non-occupée puis en Suisse. Ce n'est qu'à la fin de la guerre que débuta réellement sa carrière internationale, alors qu'elle était déjà affaiblie et se déplaçait avec difficulté. L'auteur dramatique Serge Kribus s'est penché sur les archives, a longuement enquêté, afin de broser le portrait de cette étrange, fragile et fascinante artiste, objet parfois de compassion puis source de joies et d'émotions lorsque ses mains se posaient sur le clavier. Dans une mise en scène de Safy Nebbou, Lætitia Casta et la pianiste Isil Bengi remontent le temps, de cette chute fatale sur le quai d'une gare en 1960, à Bruxelles, jusqu'à ce jour de 1898, à Bucarest, où une toute petite fille de 3 ans se mit à reproduire une mélodie sur le piano de sa mère.


Le 19 novembre, 20h30. Spazio culturale Carlu Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglia.corsica



MUSIQUE


Denys & The Roses

Autrice, compositrice et interprète, Rosa Rocca-Serra propose une formule rock lo-fi et un peu dirty, qu'elle appelle l'Hysterical Blues, en osant les mélanges : mélodies rétro 60's, soul, punk. Après deux singles, Breakfast After Midnight puis Burn It All (and Start Again), Denys & the Roses sort son EP en 2020, *That Is Strange*, écrit et composé avec le groupe Acid Child à Manchester ; six titres aux accents de pop, aussi noise que baroque. Cette automne, en plus de l'enregistrement d'un nouvel opus, la voici en tournée partout en France, dans un format rock band.

Le 18 novembre 2022, 20h30. L'Aghja, Ajaccio.  04 95 20 41 15 & www.aghja.com

**Play Out + Denys & The Roses**

Constitué de Frédéric Bourreau-Micaelli [Cencio] et de Jean-Antoine Raffalli, PlayOut est un duo de rock garage. Des White Stripes aux Clash, en passant par James Brown et Black Stones Cherries, ils ne cachent ni leurs ambitions, ni leurs influences et s'amuse sur des riffs ravageurs au son intense. Expérimentant avec des amplificateurs de guitares poussés dans leurs derniers retranchements, une batterie présente et entêtante qui supplée le rythme de la basse, PlayOut parle de ce qui l'intrigue -la route, la liberté et l'amour- avec arrogance et désinvolture. Pour cette soirée, ils partagent la scène avec Denys & The Roses.

Le 26 novembre 2022, 20h30. L'Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsicax

SAN LISEI

QUAND LES PLANTES DE LA MONTAGNE CORSE DEVIENNENT COSMÉTIQUES



Photos via San Lisei

Depuis son village de Lozzi, Oksana Simeoni a créé son entreprise, San Lisei, il y a 6 ans.

Une marque au travers laquelle elle conçoit une gamme d'huiles essentielles et de produits de soins qui mettent en valeur la flore insulaire. Elle travaille de façon artisanale au cœur du Niolu, avec une volonté affichée de montrer qu'entreprendre dans le rural est toujours possible

Elle est aussi à l'aise dans son laboratoire, devant son alambic, qu'en plein maquis, la serpe à la main, à la recherche des prochaines plantes qu'elle transformera en une multitude de trésors. C'est dans son village de Lozzi, qu'Oksana Simeoni a décidé de créer une activité qui lui ressemble en lançant sa marque de produits de soins et de bien-être, San Lisei, en 2015. «*Depuis petite, je voulais être mon propre patron, confie cette jeune femme pas encore trentenaire. J'ai toujours aimé la nature. J'aime me balader, respirer l'air frais de la montagne. Et c'est vrai que pouvoir travailler en extérieur et découvrir plein de choses sur son territoire, c'est vraiment quelque chose de plaisant.*» Alors à l'heure de choisir son orientation, Oksana Simeoni n'hésitera pas longtemps et se dirigera tout d'abord vers un BTS agricole. «*Cela m'a permis de découvrir cette filière, et plus spécifiquement l'aspect terre, c'est-à-dire tout ce qui est plantation et distillation*». Mais à l'époque, l'étudiante a déjà de la suite dans les idées et ne compte pas s'arrêter là. Après le lycée agricole de Sartène, elle prend la direction de Corte où elle s'inscrit à l'université pour une licence puis un master en chimie, avec une spécialisation en cosmétique. «*Ce parcours m'a permis d'avoir les bases pour pouvoir à la fois distiller les plantes puis les transformer ensuite*», note la jeune femme. «*Quand j'ai créé l'entreprise, j'étais toutefois encore étudiante et j'ai poursuivi quatre années entre ma société et mes cours à la fac.*» Puis, ses multiples diplômes en poche, avec la volonté de mettre en valeur le rural et de montrer que des choses peuvent encore naître dans nos villages de l'intérieur, Oksana Simeoni s'installe définitivement à Lozzi, dont le nom d'une des anciennes chapelles l'inspirera

pour nommer sa marque. Originaire par ses deux parents du plus haut village de Corse, elle indique avoir eu à cœur de vivre sur ce territoire où elle puise ses racines et de le valoriser autrement. «*Lozzi est plutôt une région d'élevage et il n'y a pas beaucoup de personnes qui y développent les plantes locales. Moi, je me suis dit qu'il y a tellement de choses à faire avec cela qu'il faut vraiment valoriser ce terroir.*» Passionnée par sa terre, elle se met alors à parcourir la vallée du Niolu, afin de récolter à la main les plantes aux propriétés intéressantes qu'il est possible d'y trouver. «*Je travaille avec le pin laricio de la forêt de Valduniellu grâce à un accord avec l'Office national des forêts, avec la rose d'églantier, le genévrier, la lavande et surtout avec l'immortelle*», énumère la dynamique créatrice de San Lisei. «*Quand j'ai démarré, je faisais essentiellement de la cueillette sauvage, sur des terrains où j'ai des conventions ou des accords. Mais, dans le cadre de mon parcours à l'installation et pour être plus sûre de la récolte d'immortelle, j'ai souhaité avoir ma propre plantation. La récolte sauvage c'est bien, mais on peut rencontrer des difficultés. Par exemple cette année, un champ où je cueille habituellement a brûlé et on n'a donc pas pu ramasser. Et puis il a fait tellement chaud cette année et tout a tellement séché vite que je n'ai pas pu beaucoup récolter d'immortelle et je n'ai donc produit qu'à peu près un litre d'huile essentielle*» Après de nombreuses années de travail, la jeune cheffe d'entreprise se réjouit donc d'avoir concrétisé la plantation de ses 32 000 premiers pieds d'immortelle en avril dernier, tous issus de graines locales ramassées lors de cueillettes sauvages. Trois jours de plantation intense plus tard -durant lesquels elle a pu compter sur de nombreuses petites mains venues



«Ce que je veux montrer avec ma marque, c'est vraiment qu'il est possible de valoriser des plantes locales de montagne.»

lui apporter de l'aide-, et ses deux hectares de terrain qui surplombent Lozzi symbolisent désormais «un rêve qui devient réalité. Je vais pouvoir contrôler ma plantation et être sûre d'avoir quelque chose à ramasser. L'immortelle, c'est la plante phare de notre île et de ma gamme de cosmétiques, c'est pour cela que c'est celle que j'ai choisi de planter. Mais j'essaye quand même d'élargir ma gamme de produits avec d'autres plantes qui ont également des propriétés. Ce que je veux montrer avec ma marque, c'est vraiment qu'il est possible de valoriser des plantes locales de montagne. Ici nous avons beaucoup de plantes qui sont très intéressantes et qui ne sont pas encore vraiment connues. J'essaye donc de les valoriser, mais parfois je suis un peu limitée car on manque de recherches sur ces plantes du fait qu'elles n'ont jamais été vraiment utilisées en cosmétique. Mais il y a largement de quoi faire». Une fois les phases de cueillette achevées, l'artisane transforme ses chères plantes patiemment, seule dans son laboratoire, lui aussi bien entendu installé à Lozzi. «Je n'ai pas de journée type. Comme je fais mon stock au fur et à mesure, il y a des journées où je vais seulement conditionner, d'autres où je vais seulement faire de la paperasse, et d'autres où je vais seulement distiller, car mon alambic est tout petit et je ne peux y mettre qu'à peu près 60 kg de plantes par distillation, laquelle dure entre 6 et 8 heures.» «Mon premier produit, c'était la bougie fleurie. À l'époque, ce n'était pas quelque chose qui se faisait. Je voulais me démarquer avec quelque chose d'original et qui fasse vraiment naturel», «Et ensuite petit à petit je me suis attaquée à la gamme de cosmétiques. Désormais, San Lisei évolue d'année en année puisque j'essaye de proposer un nouveau produit

par an. Sauf cette année car je suis devenue maman et je n'ai pas pu m'y atteler.» Comme pour le choix de ses plantes, Oksana Simeoni apporte aussi un soin particulier à ses conditionnements qu'elle veut à la fois écoresponsables, originaux, simples et élégants. «J'apporte une grande importance au packaging. Je pars du principe que je fais des produits de qualité et que je ne peux donc pas les mettre dans des contenants en plastique afin de ne pas dénaturer le produit», insiste-t-elle. Un perfectionnisme qui lui a récemment valu d'obtenir le précieux label «Slow Cosmétique», qui ne compte pas moins de 60 critères d'évaluation garantissant des produits écologiques, sains, conçus dans une démarche intelligente et avec un marketing raisonnable. Un gage précieux qui atteste de la qualité de la marque San Lisei. Même si de nombreuses boutiques n'avaient pas attendu cette reconnaissance pour être séduites par les produits de la jeune Niulinca, permettant à sa marque de prendre rapidement son envol. «J'ai vraiment accroché avec un certain nombre de boutiques, avec lesquelles j'aime travailler et qui aiment mes produits. Et puis le bouche à oreille m'a permis de développer ce réseau. Mes clients me recommandent et c'est satisfaisant», sourit-elle. Multi casquettes, Oksana Simeoni s'occupe encore aujourd'hui toute seule de toutes les facettes de sa petite entreprise, même si elle avoue volontiers que son compagnon y est très investi et que sa famille l'aide aussi beaucoup.

«Dans un avenir assez proche, j'aimerais vraiment pouvoir embaucher parce que c'est vrai que ce n'est pas facile tous les jours d'être toute seule Et puis mon but, c'est de pouvoir faire travailler du monde dans le rural.» ■ Manon PERELLI

POULET : POURQUOI FAUT-IL ÉVITER LES FILETS STRIÉS ?



Photos: iStock / City Presse

En France, 845 millions de poulets sont élevés chaque année, dont plus de 80 % dans des élevages intensifs pour satisfaire une demande croissante de viande blanche à bas prix.

Avez-vous déjà observé des stries blanches sur la viande crue de poulet ?

C'est malheureusement là le signe d'une viande de moins bonne qualité, plus grasse et moins riche en protéines. C'est aussi la manifestation symptomatique d'un animal atteint de troubles musculaires, liés à sa croissance excessivement rapide. Et ce phénomène n'est pas aussi rare qu'on pourrait le penser : dans une étude américaine récente, jusqu'à 96 % des blancs de poulets observés présentaient de telles stries.

PLUS DE GRAS, MOINS DE PROTÉINES

Considéré comme moins calorique et perçu comme une protéine maigre et saine, le poulet est souvent privilégié à la viande rouge. Mais plusieurs études récentes ont mis en évidence une forte prévalence de « stries blanches » sur cette viande. L'une de ces enquêtes a notamment montré que jusqu'à 96 % des poulets échantillonnés étaient concernés, entraînant jusqu'à 224 % de matières grasses en plus !

DES MUSCLES EN BERNE ET DE LA SOUFFRANCE EN PRIME

Car la cause de ce phénomène réside dans l'accumulation anormale de graisse au niveau des tissus. Pour garantir une croissance très rapide des volailles, certains éleveurs industriels n'hésitent pas à sélectionner des souches présentant une forte fréquence de troubles musculaires, associés à une viande contenant plus de graisse et moins de protéines. À cette malnutrition s'ajoute en outre une souffrance accrue des animaux qui peuvent souffrir de douleurs chroniques pendant la plus grande partie de leur vie. Ces souches de poulets à croissance rapide sont typiquement utilisées dans les élevages intensifs : pour vous assurer de la qualité de votre viande comme du bien-être des animaux dont elle est issue, mieux vaut s'assurer qu'elle provient de variétés de volaille à croissance lente, utilisées en élevage Label Rouge ou biologiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour aider les consommateurs à choisir leurs viandes, œufs et produits laitiers, CIWF, une association en faveur du bien-être animal et de la sécurité alimentaire, propose un guide gratuit sur : ciwf.fr/guideconso ■ A. SAMAKÉ

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

LORSQU'UN QUART DU BUDGET ALIMENTAIRE VA À LA POUBELLE

Chaque semaine, une part non négligeable

du contenu des placards et réfrigérateurs

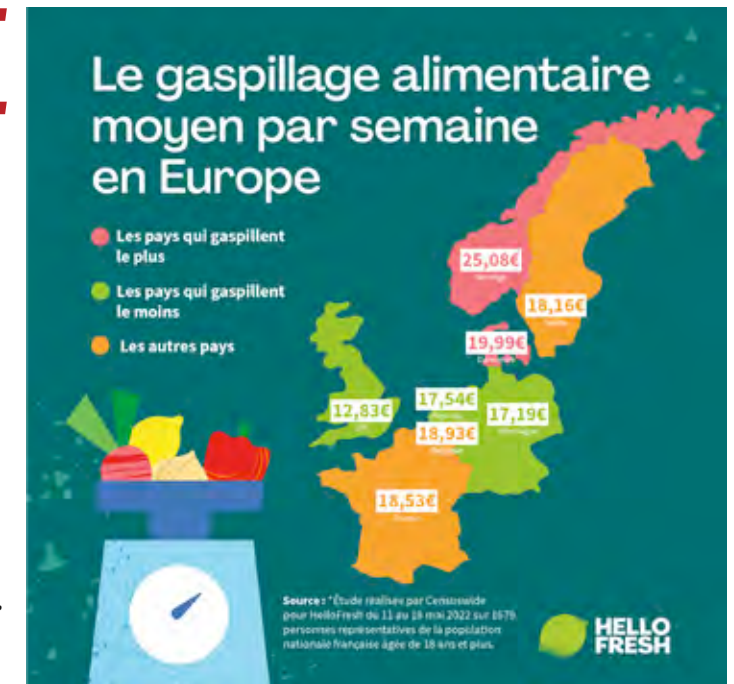
des Européens finit à la poubelle.

Parfois sans avoir même été entamée.

Du 19 au 27 novembre, a lieu la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) coordonnée en France par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Elle vise à promouvoir les bonnes pratiques de production et de consommation allant dans le sens de la prévention des déchets. Si un accent est mis cette année sur la question du textile, celle du gaspillage alimentaire n'en demeure pas moins très présente. À preuve, cette étude de l'institut Censuswide réalisée à l'occasion de cette SERD pour HelloFresh, entreprise spécialisée dans les box à cuisiner, qui a fait un état des lieux du gaspillage alimentaire dans certains pays d'Europe.

Il apparaît que la Norvège se classe en tête des pays qui gaspillent le plus, avec plus de 25 euros d'aliments par foyer qui vont à la poubelle chaque semaine. Les foyers du Royaume-Uni sont en revanche ceux qui gaspillent le moins, la France quant à elle se situe dans la moyenne. Toutefois, le coût hebdomadaire du gaspillage alimentaire s'y élève à 18,53 euros. Au final, indiquait en septembre 2022 le ministère de la Transition écologique, les pertes et gaspillages alimentaires en France représentent quelque 10 millions de tonnes de produits, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Selon une étude de l'Ademe sur l'état des lieux des masses de gaspillages alimentaires en France et sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire, 32 % de ces pertes et gaspillages interviennent en phase de production ; 21 % en phase de transformation ; 14 % en phase de distribution et 33 % en phase de consommation, ce qui représente 30 kg par personne et par an de pertes et gaspillages au foyer (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés), auxquels s'ajoutent les pertes et gaspillages générés en restauration collective ou commerciale.

Il est à noter que le phénomène du gaspillage n'est pas uniforme. HelloFresh et Censuswide se sont également attachés à dresser une comparaison entre les régions de France métropolitaine. Il s'avérait que les champions du



gaspillage alimentaire étaient les Franciliens, qui jettent chaque semaine une moyenne de 20,62 euros de nourriture, les Français les moins gaspilleurs étant ceux du Sud-Est et du Sud-Ouest. Ainsi, un quart des courses alimentaires des Franciliens finit régulièrement à la poubelle, le plus souvent parce qu'elle n'ont pas été consommées avant leur date de péremption : 54 % contre 48,34 % pour le reste de la France. Étonnamment, l'Île-de-France se révélait aussi être une des régions dont les habitants dépassent le plus souvent le budget consacré aux courses [35,27 %, versus à 33,48 % à l'échelle nationale] mais qui se disent aussi les plus soucieux de leur budget et les plus inquiets par rapport à l'inflation.

Pour en revenir au pays d'Europe concernés par l'étude, celle-ci montre qu'il existe un écart de 12,25 euros de nourriture qui termine à la poubelle chaque semaine entre le Royaume-Uni, pays qui gaspille le moins, et la Norvège, le pays qui gaspille le plus. Chaque semaine, le gaspillage alimentaire représente 17,22 % du budget alimentaire des Anglais et 28,15 % de celui des Norvégiens, tandis qu'en France, c'est, en moyenne 21,75 % du budget alimentaire d'un foyer qui part à la poubelle.

Le gaspillage alimentaire à la maison peut tenir à plusieurs raisons : des achats faits en trop grande quantité, une mauvaise gestion et/ou une mauvaise conservation des aliments ou bien encore des achats non maîtrisés. Les achats impulsifs favorisent l'augmentation du budget courses et du gaspillage. Ces comportements sont fréquents et particulièrement importants chez les Allemands [43 %], les Norvégiens [41 %], et les Suédois [40 %]. Ils concernent également les Anglais [34 %], les Belges [35 %] et les Français [36 %].

Il est encore courant d'oublier de consommer des produits stockés dans son frigo ou dans ses placards et de laisser passer la date limite de consommation. C'est au Royaume-Uni [69 %] et au Danemark [61 %] que l'on trouve le plus ce cas de figure, contre 48 % de gaspillage en France lié aux dates de péremption. ■ AN

Les Franciliens, [...] jettent chaque semaine une moyenne de 20,62 euros de nourriture, les Français les moins gaspilleurs étant ceux du Sud-Est et du Sud-Ouest.

CARNETS DE BORD

PARIS, LE CADAVRE ET MA POMME

par Béatrice HOUCARD



Amis provinciaux qui, peut-être, n'avez pas visité depuis longtemps notre belle capitale, je dois vous prévenir: si vous venez à Paris, vous allez recevoir un choc. Certes, au XIX^e siècle déjà, Charles Baudelaire jouait les nostalgiques: «*Le vieux Paris n'est plus [la forme d'une ville change plus vite, hélas! que le cœur d'un mortel]*...» Le vieux Paris n'est plus mais personne ne regrette les boutiques sur le Pont Neuf ou la Cour des miracles du Moyen-Âge; ni pleurer sur l'époque où les monuments les plus célèbres étaient noirs de saleté et où des voitures encombraient l'esplanade du Louvre et les Halles installées au cœur de la ville. Nul ne voudrait non plus revenir au temps d'avant le baron Haussmann, qui a dessiné le Paris du XX^e siècle.

Paris bouge, change, évolue et se transforme, c'est normal. Problème: depuis une dizaine d'années, ce n'est pas en bien; c'est en pire. Si vous débarquez d'une gare ou en taxi depuis l'aéroport, vous serez frappé par deux choses: les travaux partout et la saleté ambiante. Bien sûr qu'il faut faire des travaux, il en a fallu pour construire le réseau du métro et on sera heureux, dans deux ans, d'aller enfin du centre de Paris à Orly par une ligne directe, ou de contourner la ville en tram.

Mais il y a aussi tous ces travaux qui s'éternisent, ceux dont on ne comprend pas la raison, ceux qui sont terminés sans être finis et qui laissent place à un dédale de planches et de barrières autour desquelles les piétons tentent de se déplacer pour aller d'un point à un autre sans perdre trop de temps et sans se fouler la cheville. Ce qui pourrait mériter, en 2024, de devenir une discipline olympique.

Il y a aussi ces éléments du «*mobilier urbain*» systématiquement remplacés par des plus laids: des bancs immondes déjà réduits à l'état de pourriture quand il pleut; des grilles d'arbres [architecture de Davioud] enlevées pour être remplacées par du béton qui étouffe les arbres et offense le regard. Sans oublier les rats, les espaces en friche, les herbes folles [pour faire plaisir aux écolos], des rues qui ne sont pas nettoyées chaque jour, des poubelles qui ne sont pas vidées assez souvent et dont le contenu se répand sur le sol, des nids de poule dans la chaussée. Pour résumer, Paris est une ville qui ne semble plus entretenue et où on n'a plus aucun plaisir

à se promener. D'autant que dans une capitale où vélo et trottinette électrique sont rois, marcher sur un trottoir se révèle parfois dangereux.

Depuis plus d'un an, sur les réseaux sociaux, le mouvement #saccageParis liste consciencieusement, photos à l'appui, tout ce qui ne va pas. «*C'est un coup de l'extrême droite!*» répond l'équipe municipale, ce qui fait sourire puisque l'extrême droite atteint à peine 5 % aux élections locales à Paris.

Il faut donc se tourner vers l'équipe municipale et la maire de la ville depuis 2014, Anne Hidalgo. D'anciens élus socialistes, qui furent donc ses amis, l'accusent de ne jamais ouvrir un dossier, de ne faire que de la petite politique politicienne, de se rêver encore un destin national malgré son pathétique score de 1,75 % à l'élection présidentielle et de ne plus penser qu'aux Jeux olympiques de 2024, auxquels elle avait d'abord été opposée.

Autant dire que l'annonce de l'augmentation de 52 % de la taxe foncière dans une ville qui a perdu 100 000 habitants depuis dix ans et affiche une dette de plus de 7 milliards d'euros a fait tousser le contribuable. La taxe foncière est moins élevée à Paris que dans beaucoup de grandes villes, c'est vrai, mais cette ponction nouvelle va permettre de récolter un demi-milliard d'euros... sans que la qualité des services publics soit au rendez-vous. C'est la faute de l'Etat, justifie Anne Hidalgo. Pour un peu, ce serait celle d'Emmanuel Macron [les deux ne se supportent pas]. «*Gestion calamiteuse*» de la ville, répond le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Dans l'opposition, on rêve d'une capitale placée sous tutelle.

Comment donc, dira-t-on, Anne Hidalgo a-t-elle réussi à être réélue maire en 2020 [29 % des voix au 1^{er} et 48,7 % au second tour] avec un bilan aussi catastrophique? Les raisons ne manquent pas: seulement 37 % de participation, une opposition faible autour d'Agnès Buzyn pour les macronistes et de Rachida Dati pour la droite, face à des électeurs qui ont ensuite plébiscité aux législatives les candidats de la Nupes. Enfin, un mode de scrutin qui peut aboutir à l'élection d'un maire minoritaire à Paris, Lyon ou Marseille [c'est arrivé] comme les Américains peuvent élire un président majoritaire en «*grands électeurs*» mais minoritaire en voix [c'est arri-



Illustrations ICN

vé aussi]. Les macronistes voudraient changer ce mode de scrutin et faire élire les maires des trois plus grandes villes de France comme partout ailleurs, avec une liste unique et non par arrondissements ou secteurs. Anne Hidalgo criera à la manœuvre.

Pendant ce temps, on raconte que Bertrand Delanoë, maire de Paris entre 2001 et 2014, et qui avait choisi l'inconnue Hidalgo comme première adjointe en l'appelant «*ma petite Anne*», serait «*désespéré*» par la situation. Il y a de quoi. Se promener tranquillement dans Paris est devenu un loisir qu'on évite et on est très content d'habiter au-delà du boulevard périphérique, où petite et grande couronne embellissent et s'améliorent de jour en jour.

SEPT SUSPECTS

Ce n'est pas un récit politique, c'est du balltrap. Dans *Autopsie du cadavre* [éditions Fayard], le journaliste Olivier Pérou cherche qui a bien pu tuer le Parti socialiste. Il a identifié sept suspects, dont chacun nourrit un récit: François Hollande, Christiane Taubira, Bernard Cazeneuve, Arnaud Montebourg, Olivier Faure, Jean-Luc Mélenchon et, coucou la revoilà, Anne Hidalgo. Je ne vous dirai pas quel est le résultat de l'enquête: l'auteur pointe du doigt un coupable mais ils ont tous contribué à lancer une pelletée de terre sur le cercueil de ce qui fut le puissant parti de François Mitterrand.

Les portraits sont assassins. Au moins Jean-Luc Mélenchon avait-il un vrai programme de rupture et a-t-il, quoi qu'on en pense, réussi l'alliance législative de la Nupes, avec talent, hargne et mauvaise foi. Mais on croise ailleurs de la prétention, de l'arrogance, du cynisme, de la naïveté, de la légèreté, de la paresse intellectuelle, du vide. Beaucoup de vide. On se pince parfois en se demandant ce que les «*éléphants*» socialistes de naguère [Mauroy, Joxe, Fabius, Rocard, Jospin...] ont bien pu faire à Jaurès pour mériter des héritiers aussi lamentables. En refermant le livre, on arrive à cette conclusion accablante pour eux et pour nous: ils n'avaient rien à proposer, pas de vision, pas d'ambition hormis pour eux-mêmes. La France, ils s'en foutent.

MIEUX QUE LES COPAINS

«*On doit désormais être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils*»: c'est décidé, Gérald Darmanin ne fera pas de quartier. Ce faisant, le ministre de l'Intérieur nous parle comme à des enfants en nous faisant croire que l'histoire se résume à un face-à-face entre «*les gentils*» et «*les méchants*», comme dans les films de Walt Disney. Dans *Bambi*, les biches sont gentilles et les chasseurs sont méchants (comme d'ailleurs dans le monde des écologistes). Dans *Blanche-Neige*, la reine est méchante car jalouse d'une beauté que le temps lui a fait perdre. Entre les «*méchants*» délinquants ou étrangers en situation irrégulière, et les «*gentils*» citoyens, il y a pourtant une large zone grise. Mais l'époque est régressive et a tendance à vouloir tout simplifier à l'extrême pour les pauvres esprits que nous sommes. Même le Président de la République s'y met: le 26 octobre, interviewé par Caroline Roux sur France 2, il a assuré que la France s'en sort mieux que les autres (c'est vrai pour l'instant en matière d'inflation). Mais il n'a pas dit «*mieux que les voisins*» ou «*mieux que les pays comparables*». Il a dit à deux reprises: «*On protège mieux que les copains*». Les «*copains*»! On dit ça au Conseil européen et au G 20?

Récidive le 13 novembre: dans une vidéo diffusée sur Twitter, Emmanuel Macron répond aux internautes qui l'ont interrogé sur l'action de la France face au réchauffement climatique. «*Vous êtes très sympathique de vouloir m'en coller une sur Twitter*, répond le président au dénommé Melvak, *mais la condamnation pour inaction climatique c'est plutôt pour la période d'avant, pas pour ma pomme*».

Après avoir dénoncé «*le pognon de dingue*» et souhaité «*emmerder les non vaccinés*», le voilà qui, bientôt, passera de *Ma pomme* de Maurice Chevalier à «*T'ar ta gueule à la récré*» d'Alain Souchon. Vous me direz que c'est mieux que d'entendre, sur C8, un animateur de télévision traiter un député de la République de «*tocard*», d'«*abruti*» et de «*bouffon*» en lui lançant: «*t'es une merde*.» Je me demande d'ailleurs si l'animateur Hanouna et le député Boyard n'étaient pas de mèche dans cette affaire. C'était notre rubrique «*il faut voir comme on nous parle*», suite. Et probablement pas fin.



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fiancu à voi

**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ **Jusqu'à 80% de gain énergétique**
- ✓ **Facture d'électricité réduite**
- ✓ **Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre**